

Rapport annuel d'avancement ITIE-RDC 2015

I. Introduction

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) incite les pays membres à la transparence, à la bonne gouvernance et à la responsabilité dans l'utilisation des revenus issus de l'extraction pétrolière, gazière et minière dans les pays riches en ressources naturelles.

La République Démocratique du Congo fait partie des 52 pays qui mettent en œuvre le processus ITIE depuis 2005 et est devenu " Pays conforme à l'ITIE" en 2014. La conformité à l'ITIE est une confirmation, mieux une validation par les instances internationales de l'initiative qu'un pays de mise en œuvre respecte l'ensemble de prescriptions techniques contenues dans la Norme ITIE.

Au regard de la Norme citée ci-dessus, chaque pays est tenu d'examiner annuellement les résultats de la mise à œuvre ainsi que son impact. C'est à ce titre que le Groupe Multipartite, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC, à travers le présent rapport annuel d'avancement, fait part de son appréciation des activités réalisées tout en se conformant aux Exigences de l'ITIE et en se référant aussi au modèle d'évaluation des activités bien élaboré et proposé par Secrétariat International de l'ITIE.

Avant de mentionner les grandes lignes de ce rapport, il est nécessaire de reconnaître les progrès considérables accomplis par la RDC dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Depuis le 02 juillet 2014, date d'obtention du statut de pays conforme à l'ITIE par la RDC, la mise en œuvre du processus de transparence dans le secteur extractif est marquée par des progrès de plus en plus significatifs. D'une part, le pays s'est employé, sans relâche, à la divulgation de la propriété réelle jusqu'à en obtenir le premier prix de l'ITIE Internationale à Lima au Pérou. D'autre part, le GMP s'est fixé comme objectif d'élargir le champ de la déclaration à l'ITIE au secteur minier artisanal et au secteur forestier. Il faut noter également que la RDC est en phase d'expérimentation de la publication des données ouvertes avec l'appui de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en utilisant la plate-forme MAP-X, une application de gestion des données géo-spatiales. Il est de même constaté que la RDC a entamé l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux.

C'est ainsi que, le GMP revient dans le présent rapport sur quelques facteurs de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE au pays. Il s'agit notamment: de la gestion des revenus et des dépenses, des paiements de frais de transport, des dépenses sociales discrétionnaires, des transferts infranationaux ponctuels, de la divulgation de la propriété réelle, des contrats, de l'extension du champ d'application de la déclaration à l'ITIE au secteur minier artisanal et au secteur forestier, de la publication des données ouvertes et de l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux.

Bref, le GMP expose en détail son rapport annuel d'avancement en évaluant de façon générale et en détail ses performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail triennal 2015-2017 et aussi vis-à-vis des Exigences de la Norme 2016. Le GMP donne également son aperçu de ses réponses aux recommandations issues de la réconciliation de 2014 et de la Validation.

Le présent rapport indique les coûts totaux de mise en œuvre ainsi que les forces et faiblesses identifiées dans le processus ITIE avant de formuler quelques recommandations

Enfin, le rapport affiche aussi les commentaires supplémentaires du GMP sur différents avant de présenter sa composition détaillée du Groupe multipartite du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Exposition détaillée du Rapport Annuel d'Avancement de l'ITIE-RDC en 2015

1. Évaluation générale de la performance annuelle

1.1. Brève description des activités ITIE entreprises durant l'année 2015

- Publication de deux études de cadrage, l'une du secteur artisanal minier et l'autre du secteur forestier
- Publication de deux rapports ITIE-RDC 2013 et 2014
- Plusieurs ateliers de renforcement des capacités de diverses parties prenantes (de la société civile, des entreprises, des universitaires, des communautés de base et religieuses, des parlementaires provinciaux et nationaux...) organisés par le GMP et par la Société Civile sur divers thématiques : radios communautaires, analyses des écarts, mieux connaître l'ITIE, comment lire un rapport ITIE, l'impact de la mise en œuvre, calcul de la redevance minière, fiscalité minière, des conférences débat...
- Dissémination des Rapports ITIE-RDC 2012 & 2013
- Organisation d'une partie des activités du Conseil d'Administration tenue à Brazzaville & Kinshasa en avril 2015
- Participation et exposition de l'ITIE-RDC aux journées minières d'Indaba et de l'iPAD-RDC
- Amélioration en taux de la publication de la propriété réelle par rapport à l'année 2014
- Collaboration efficace à la plate forme Map-X pour les données ouvertes
- Tenue de réunions du GMP (8 réunions au total en 2015)

1.2. Etablissement du lien entre les activités entreprises et les objectifs du PTT 2015-2017

OBJECTIFS GENERAUX	RESUME DES ACTIVITES REALISEES.
(1). Etendre le champ actuel des Rapports des secteurs des mines et des hydrocarbures au secteur minier artisanal et au secteur forestier.	Deux études de cadrage l'une du secteur minier artisanal et l'autre du secteur forestier ont été validées par le GMP et publiées. Rapport de l'étude de Cadrage du secteur forestier: https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvkJ4aXpMUTBmSjQ/view Rapport de l'étude de Cadrage du secteur minier artisanal: https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvbDFIdWRRVTInZ1E/view . Le GMP a décidé de publier en 2017 deux rapports pilotes sur ces deux secteurs aux fins de : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des parties prenantes sur la Norme ITIE - Permettre aux parties déclarantes de s'approprier le processus, les stimuler, chacune, à investir dans la création d'une base de données en s'assurant qu'elle intègre bien les informations pertinentes pour les rapports ITIE ; - Publier les données les plus récentes - Encourager le Gouvernement à engager les réformes devant aboutir à l'intégration de l'exploitation minière artisanale et forestière dans le circuit formel ainsi permettre la capture des flux générés par ces secteurs dans les rapports ITIE
(2). Rendre les rapports ITIE indispensables pour la transparence et la redevabilité.	Le GMP a produit, en 2015, deux Rapports ITIE-RDC: Rapport ITIE-RDC 2013: https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvUE9URWxmUUROVku/view Rapport ITIE-RDC 2014 : http://www.itierdc.net/wp-content/uploads/2016/03/rapport-ITIE-RDC-2014-Final-sign%C3%A9.pdf et a apporté un appui au renforcement des capacités des parties prenantes visant l'amélioration de l'interprétation et de l'utilisation des rapports ITIE.
(3). Renforcer le débat public entre les gouvernants et les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Dissémination des rapports dans différentes provinces - Renforcement des capacités des hommes de médias à travers les radios communautaires - Organisation des conférences-débats dans certaines universités sur les rapports ITIE et leurs impacts - Renforcement des capacités des parties prenantes sur la Norme ITIE - Renforcement des capacités par la Société Civile des parlementaires provinciaux et nationaux à l'utilisation des données ITIE - Plusieurs Parlementaires, Ministres Nationaux et Provinciaux, professeurs et étudiants de plusieurs universités, hauts cadres et autres experts ont participé à l'atelier de haut niveau portant sur la gestion des revenus du secteur extractif publiés dans les rapports ITIE leur impact dans le débat public.
(4). Promouvoir la bonne gouvernance du GMP	Tenue régulière des réunions du GMP et des parties prenantes (Suivre ce lien pour consulter les PV http://www.itierdc.net/proces-verbaux-du-comite-executif-2015/?preview_id=4443&preview_nonce=9c5562478b&preview=true Concertation avec les parties prenantes pour l'élaboration du PTT Le GMP a entrepris de modifier le Décret portant organisation et fonctionnement du Comité national de l'ITIE-RDC et l'a soumis à la signature du Premier Ministre. De même, le GMP procède à la mise à jour de tous les documents de gouvernance notamment les procédures de nomination, de remplacement et de la durée de mandat des membres du Comité Exécutif et le ROI.

2. Évaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail
2.1. Activités prévues dans le PTT et réalisées en 2015.

Note : Le GMP a réalisé en nombre 67% des activités prévues. Sur celles prévues non réalisées, on peut compter près de 10% d'activités se rapportant à la publication des rapports du secteur artisanal qui a été renvoyée en 2017. Aussi, par rapport au taux des activités prévues 10% d'activités non prévues ont été réalisées, ce qui ramené un taux combiné de réalisation à 87%.

Objectif Général G1.							
Étendre le champ des rapports des secteurs des mines et des hydrocarbures au secteur minier artisanal et au secteur forestier							
Actions à mener	Activités attendues	Statut de réalisation de l'activité	Période d'exécution	Niveau de réalisation de l'objectif	Budget prévu (USD)	Budget exécuté (USD)	Observations
A1. Entreprandre les études de cadrage du secteur minier artisanal et du secteur forestier.	B1. Financer l'étude de cadrage du secteur artisanal	R	févr.-15	Le GMP a validé les études de cadrage et décidé la publication du rapport pilote du secteur minier artisanal et celui du secteur forestier en 2017 sur base de ces cadrages.	100 000,00	100 000,00	sur FF ITIE-RDC
	B2. Financer l'étude de cadrage du secteur forestier	R	févr.-15		75 000,00	65 000,00	sur FF ITIE-RDC
	B3. Financer l'intervention d'autres consultants	R	fév - mars 2015		25 000,00	13 500,00	sur FF ITIE-RDC
A2. Redynamiser les Centres de négoce où tous les opérateurs artisanaux (compris les coopératives des creuseurs vendraient librement leurs minerais. (Voir commentaires (1)	B4. Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux du Nord Kivu	R	déc.-15	C'est ici l'affirmation que le périmètre du champ de publication des Rapports ITIE-RDC a été étendu du secteur industriel au secteur minier artisanal et forestier et donc, <i>l'Objectif a été atteint</i>	5 733,00	37 486,00	Activités groupées et réalisées à Goma avec les délégués de PO, SK, NK et Maniema
	B5. Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux du Sud Kivu	R	déc.-15		5 733,00		
	B6. Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux de la province orientale	R	déc.-15		5 735,00		
	B7. Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux du Maniema et du Katanga	R	déc.-15		5 733,00		
	B8. Visite des centres de négoce par les parties prenantes	N/R			5 400,00		
A3. Valider et publier les études de cadrage du secteur minier artisanal et du secteur forestier.	B9. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal et le secteur bois à Kisangani	R	déc.-15	L'objectif a été atteint	12 857,00	33 472,00	Activités groupées et réalisées à Goma avec les délégués de PO, SK, NK et Maniema
	B10. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal et le secteur bois à Kinshasa	R	sep - oct 2015		25 714,00		
	B11. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Goma	R	déc.-15		7 758,00		
	B12. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Bukavu	R	déc.-15		7 758,00		

	B13. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Kindu	R	déc.-15		9 155,00		
	B14. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Kalemie	R			7 758,00		Activités groupées et réalisées à Lubumbashi en 2016
	B15. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Lubumbashi.	R			29 000,00	36 758,00	
	B16. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur forestier au Bandundu.	R	nov.-15		12 500,00	12 500,00	Activités groupées réalisées à Kinshasa
	B17. Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur forestier dans la province de l'Equateur.	R	nov.-15		12 500,00	12 500,00	
A4. Sensibiliser les parties à la collecte de données du secteur minier artisanal et du secteur forestier.	B18. Atelier de sensibilisation des parties déclarantes à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Kisangani	R			20 000,00		Activités groupées et réalisées à Goma avec les délégués de PO, SK, NK et Maniema
	B19. Atelier de formation des parties prenantes sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Kisangani	R			27 500,00		
	B20. Atelier de sensibilisation des parties déclarantes de Bukavu et de Goma à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Goma	R			18 500,00		
	B21. Atelier de formation des parties prenantes de Bukavu et Goma sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Goma	R			22 500,00	22 500,00	
	B22. Atelier de sensibilisation des parties déclarantes à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Lubumbashi	R			22 500,00		Activité groupées et réalisées à Lubumbashi en 2016
	B23. Atelier de formation des parties prenantes sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Lubumbashi	R			25 000,00		
	B24. Atelier de sensibilisation des parties déclarantes à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Kindu	R			20 084,00		Activités groupées et réalisées à Goma avec les délégués de PO, SK, NK et Maniema
	B25. Atelier de formation des parties prenantes sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Kindu	R		déc.-15		20 084,00	
	G2. Rendre les Rapports ITIE indispensables						
A7. Consulter les parties prenantes pour qu'elles se prononcent sur le contenu des rapports	B26. Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE à Kinshasa	R	avr 2015 et Oct 2015	A la lumière du nombre d'activités qui ne sont pas encore		14 125,00	
	B27. Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE à Lubumbashi	R	avr 2015 et Oct 2015			18 327,00	

A8. Améliorer la présentation des rapports pour les rendre compréhensibles par les différentes parties prenantes	B52. Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Kinshasa	R	avr 2015 et Oct 2015	réalisées ici et aussi du fait que les PP n'ont pas exprimé, de manière claire, le besoin et la qualité du contenu des rapports, on peut arriver à la conclusion que l'objectif n'a pas été totalement atteint. Ceci, parce que l'on ne peut affirmer, à ce jour, que les rapports ITIE-RDC sont devenus indispensables, c'est à dire dont on ne peut se passer.	38 750,00	25 782,00	
	B28. Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Lubumbashi	R	avr 2015 et Oct 2015		54 625,00	54 625,00	
	B29. Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Kisangani	R	oct.-15		35 000,00	19 425,00	
	B30. Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Goma	R	juil.-15		35 000,00	17 134,00	Défaut des moyens financiers
	B31. Organiser des ateliers, des conférences et des tables rondes pour l'élaboration d'un canevas des besoins des parties prenantes (Parlement, le Gouv. les Régies Financières, les agences de contrôle et de vérification, les organismes chargés des réformes et de notation, les chercheurs, les investisseurs) dans les rapports ITIE à Kinshasa	N/R			52 547,00		
	B32. Organiser des ateliers, des conférences et des tables rondes pour l'élaboration d'un canevas des besoins des parties prenantes (Parlement, le Gouv. les Régies Financières, les agences de contrôle et de vérification, les organismes chargés des réformes et de notation, les chercheurs, les investisseurs) dans les rapports ITIE à Lubumbashi	N/R			28 136,00		
	B33. Organiser des ateliers, des conférences et des tables rondes pour l'élaboration d'un canevas des besoins des parties prenantes (Parlement, le Gouv. les Régies Financières, les agences de contrôle et de vérification, les organismes chargés des réformes et de notation, les chercheurs, les investisseurs) dans les rapports ITIE à GOMA	N/R			15 493,00		
	B34. organiser des ateliers d'analyses des rapports déjà publiés par les parties prenantes à Lubumbashi	R	nov.-15		15 000,00	15 000,00	
	B35. organiser des ateliers d'analyses des rapports déjà publiés par les parties prenantes à Kinshasa	N/R			12 545,00		Défaut des moyens financiers
	B36. organiser des ateliers d'analyses des rapports déjà publiés par les parties prenantes à Kisangani	R	oct.-15		6 545,00	12 545,00	
A9. Publier les rapports avant les sessions budgétaires du Parlement d'octobre de chaque année avec	B37. Recenser auprès des AFE les paiements 2013 et 2014 pour la mise à jour du cadrage	R	jan 2015 et mai 2015	7 500,00	7 500,00		
	B38. Former les parties prenantes à l'utilisation du Progiciel TSL	R	jan 2015 et déc 2015	25 000,00	45 785,00		

les améliorations et sous le format proposés par les PP.	B39. Faire analyser par les PP le projet de cadrage pour le rapport 2013 et 2014 à soumettre à l'adoption du CE	R	juil 2015 et déc 2015		26 000,00	13 780,00	
	B40. Réaliser les Travaux de conciliation du rapport 2013 et 2014	R	Mars-juil 2015 et Oct - déc 2015		285 000,00	534 892,68	
	B41. Superviser les Travaux d'amélioration des projets des Rapports ITIE-RDC 2013, 2014, 2015 et 2016 par les PP	R	juil 2015 et déc 2015		40 000,00	65 780,00	
A10. Organiser des ateliers de Mise à niveau des PP pour analyser les rapports publiés sous le modèle du SI	B42. Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Kinshasa	R	juil 2015 et déc 2015		58 346,00	8 476,00	
	B43. Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Lubumbashi	R	nov.-15		58 347,00	58 347,00	
	B44. Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Kisangani	R	oct.-15		36 670,00		
	B45. Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Goma	R	déc.-15		24 150,00	35 235,00	
	B46. Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Muanda	N/R			22 526,00		Défaut des moyens financiers
Objectif Général G3. Renforcer le débat public entre les gouvernants et les citoyens							
A11. Disséminer les rapports	B47. Ateliers de dissémination des rapports ITIE-RDC 2012, 2013 et 2014 dans les 11 provinces	R	oct 2015 (Kisangani) nov 2015 (Lubumbashi) déc 2015 (Goma)	Amorcer ce débat public est un objectif important qui ne peut avoir des limites aujourd'hui. Dans l'ensemble, les priorités nationales des réformes des Finances publiques convergent vers l'obligation de la redevabilité. L'essentiel consiste à ce que le GMP s'est engagé, par les quelques activités réalisées ici, à entreprendre le débat entre	150 000,00	67 850,00	
A12. Faire connaître l'ITIE au grand public	B48. Atelier de renforcement des capacités des hommes et femmes des médias sur l'évolution du processus ITIE en RDC (Kinshasa)	N/R			16 000,00		Défaut des moyens financiers
	B49. Atelier de renforcement des capacités des hommes et femmes des médias sur l'évolution du processus ITIE en RDC (Lubumbashi)	N/R			20 000,00		
	B50. Conférence des députés et sénateurs dans la sensibilisation des citoyens à Kinshasa	N/R			16 000,00		
A13. Faire agir et interagir les groupes cibles	B51. Atelier de renforcement des capacités des OSC sur l'impact des rapports ITIE-RDC/ Lubumbashi	R	avr.-15		20 000,00	20 000,00	Défaut des moyens financiers
	B52. Atelier de renforcement des capacités des OSC sur l'impact des rapports ITIE RDC / Kisangani	N/R			10 000,00		
	B53. Conférence débats des députés sur le contrôle parlementaire et les rapports ITIE-RDC à Goma	N/R			5 000,00		
	B54. Conférence des députés provinciaux sur le processus de mise en œuvre de l' ITIE à Lubumbashi et Kisangani	N/R			15 000,00		
A14. Susciter l'intérêt des groupes	B55. ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Kinshasa	N/R			7 000,00		

cibles pour qu'ils s'approprient le processus	B56. ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Goma	N/R		parties. L'initiative devra être renforcée au cours de l'Exercice 2016. Et donc, l'objectif est en cours de réalisation.	14 000,00		
	B57. ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Matadi	N/R			11 000,00		
	B58. ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Lubumbashi	N/R			14 000,00		
	B59. ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Kisangani	N/R			11 000,00		
	B60. ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Lubumbashi	N/R			11 000,00		
A15. Rencontrer le Premier Ministre et le Parlement pour obtenir une facilitation d'une rencontre préliminaire entre le Gouv. et les délégués de la société civile autour de la redevabilité sur les revenus du secteur extractif.	B61. Prendre en charge les délégués des PP des provinces participants à la rencontre avec le Premier Ministre	N/R			11 000,00		
	B62. Organiser des réunions d'échanges pour la mise en place d'un cadre de concertation trimestrielle sur les revenus du secteur extractif	N/R			25 150,00		
	B63. Organiser des réunions trimestrielles du cadre de concertation sur les revenus du secteur extractif	N/R			26 000,00		Explication réservée aux PP
A16. Organiser des réunions d'échanges avec les Commissions parlementaires en charge de révision du code minier, de la rédaction du projet de code pétrolier et le code forestier pour qu'elles prennent en compte dans les prochains Codes les dispositions sur la transparence et la propriété réelle.	B64. Appuyer la participation des membres des OSC et du GMP aux travaux sur les Codes Miniers et des Hydrocarbures	N/R			10 000,00		
	B65. Organiser des réunions entre les parlementaires et les membres du GMP sur les Codes Miniers et des Hydrocarbures	N/R			10 000,00		Voir commentaire (4)
A17. Organiser des conférences avec des partenaires de haut niveau au sujet de la gestion des revenus du secteur extractif.	B66. Organiser des conférence- débats de haut niveau entre les universitaires, les personnalités des OSC, les parlementaires et les membres du Gouvernement, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports	R	janv.-15		10 000,00	27 786,00	
	B67. Organiser des conférence- débats avec les universités de Kinshasa, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports	R	fév et avr 2015		18 755,00	18 755,00	
	B68. Organiser des conférence- débats avec les universités de Kisangani, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports	R	oct.-15		20 000,00	20 000,00	
	B69. Organiser des conférence- débats avec les universités de Lubumbashi, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports	R	mars et nov 2015		30 000,00	30 000,00	
	B70. Organiser des conférences avec des partenaires de haut niveau au sujet de la gestion des revenus du secteur extractif à Kinshasa	N/R			32 530,00		Défaut des moyens financiers

	B71. Organiser des conférences avec des partenaires de haut niveau au sujet de la gestion des revenus du secteur extractif à Lubumbashi	N/R		35 000,00		
A18. Organiser des rencontres entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal.	B72. Organiser une rencontre entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Kinshasa	N/R		10 000,00		Voir commentaire (5)
	B73. Organiser une rencontre entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Lubumbashi	N/R		25 000,00		
	B74. Organiser une rencontre entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Kisangani	N/R		17 585,00		
	B75. Organiser des rencontres entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Goma	N/R		15 000,00		
	B76. organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Kinshasa	N/R		32 500,00		
	B77. organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Lubumbashi	R	déc.-15	50 250,00	54 786,00	
	B78. organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Kisangani	R	avr.-15	37 500,00		
	B79. organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Goma	R	avr.-15	37 500,00	37 500,00	
		B80. Organiser une rencontre entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier à Kinshasa.	N/R		35 000,00	
A19. Organiser des rencontres entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier.	B81. Organiser une rencontre entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier à Mbandaka.	N/R		20 500,00		Voir commentaire (5)
	B82. Organiser une rencontre entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier à Bandundu.	N/R		20 500,00		
	B83. organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur forestier sur la norme ITIE à Kinshasa	R	nov.-15	32 850,00	54 782,00	
	B84. organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur forestier sur la norme ITIE à Mbandaka	R	nov.-15	18 750,00	5 425,00	

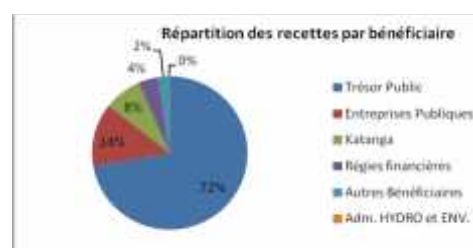
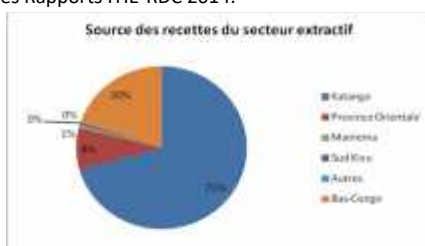
	B85. organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur forestier sur la norme ITIE à Bandundu	R	nov.-15		18 750,00	5 425,00	
Objectif Général G4. Promouvoir la bonne gouvernance du GMP							
A21. Tenir régulièrement les réunions du GMP et publier les PV	B86. Organiser les réunions Ordinaires et extraordinaires du Comité Exécutif	R	2015	L'objectif est atteint	36 000,00	32 784,00	
	B87. prendre en charge les Membres du Comité Exécutif de l'Intérieur	R	2015		32 148,00	17 566,84	
	B88. Assurer la couverture médiatique des Réunions du Comité Exécutif	R	2015		14 852,00	12 750,00	
	B89. Payer les jetons de présence des membres du Comité Exécutif	R	2015		105 000,00	97 472,00	
A22. Préparer en consultation avec les PP des programmes budgétaires pluriannuels.	B90. Organiser les séances de travail avec les pp	R	avr.-15		15 000,00	15 000,00	
A23. Publier tous les documents de l'ITIE-RDC	B91. Organiser la logistique pour assurer une publication régulière de tous les documents	R	2015		28 333,00	38 333,00	- Impression du Rapport ITIE-RDC 2012; - Impression des projets de cadrage actualisés 2014 et 2015; - Impression des projets des études de cadrage des secteurs forestier et Miniers Artisanal - Impression des études de cadrage des secteurs forestier et Miniers Artisanal - Impression des projets de rapport ITIE-RDC 2014 et 2015;
:	B92. Rémunérations	R	2015		960 000,00	1 133 198,00	
	B93. Fournitures de Bureau	R	2015		18 000,00	31 149,18	
	B94. Carburant et lubrifiant	R	2015		68 000,00	83 120,54	
	B95. Entretien et Réparation véhicules	R	2015		8 000,00	11 533,71	
	B96. Entretien et réparation matériel de bureau	R	2015		2 400,00	6 866,00	
	B97. Loyer bureaux	R	2015		128 400,00	122 160,00	
	B98. Téléphones	R	2015		48 120,00	48 120,00	
	B99. Internet	R	2015		46 000,00	36 167,73	
	B100. Missions CE et ST	R	2015		152 427,00	152 427,00	
	B101. Frais Bancaires	R	2015		39 580,00	39 580,00	
	B102. Assurance Véhicule,	R	2015		3 680,00	3 680,00	
A25. Entreprendre un sondage d'auto-validation de la mise en œuvre de l'initiative	B103. Organiser des ateliers avec les PP	N/R			125 000,00		Défaut des moyens financiers

2.2. Activités non prévues dans le PTT mais réalisées en 2015.

	Activités non prévues mais réalisées en 2015	Période d'exécution	Budget exécuté (USD)
Objectif Général G3. Renforcer le débat public entre les parties prenantes sur les revenus du secteur extractif			
	I. Organiser à Lubumbashi un atelier d'échange entre les structures de l'Etat et les entreprises en présence de la Société Civile sur les activités minières liées au calcul de la redevance minière. <i>Il est à noter que le débat public est centré sur la répartition des revenus du secteur extractif. Les communautés de base ont senti l'absence dans les activités planifiées celles se rapportant à cet important flux financier du secteur minier. Qu'il était nécessaire d'organiser l'activité.</i>	Mars 2015	8 324,00
A12. Faire connaître l'ITIE au grand public	II. Former les Communautés de base et Confessions religieuses sur l'ITIE. <i>Suivant le besoin exprimé par les Parties prenantes, l'atelier organisé réunissait les étudiants, les délégués des confessions religieuses, les associations des femmes et des jeunes. La réalisation de cette activité a permis de ne pas ségréger les parties prenantes par rapport à la formation sur l'ITIE.</i>	Mars 2015	12 235,00
Objectif Général G4. Promouvoir la bonne gouvernance du GMP			
	III. Organiser, à Kinshasa, la Réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale. <i>Le Gouvernement de la République a accepté d'organiser et de financer le Conseil d'Administration de l'ITIE Internationale à Kinshasa.</i>	Avr-2015	98 083,00
	IV. Appuyer le fonctionnement des Antennes provinciales de l'ITIE-RDC	2015	199 918,16
	V. Doter le Comité National d'un deuxième Bus et des équipements de bureau	2015	54 392,00
	VI. Participer aux journées Minières (IPAD RDC)	2015	5 475,00
	VII. Participer aux journées Minières à INDABA Mining	Fév-2015	17 475,00
	TOTAL		411 752,16

3. Évaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE
Evaluation ciblée sur
a. La gestion des revenus et des dépenses (Exigence 5.3)

En août 2015, la société civile impliquée dans le secteur extractif a adressé une lettre au premier ministre pour soulever sa préoccupation sur la gestion de la dépense des revenus du secteur. Répondant à cette préoccupation le Premier Ministre a demandé à la société civile de documenter les propositions faites sur l'amélioration de la transparence de la dépense du secteur extractif. A vrai dire le suivi a manqué à ce sujet. Toutefois, le GMP est parvenu à publier la source des recettes du secteur extractif et leur répartition de manière assez bien perceptible dans les Rapports ITIE-RDC 2014.



b. Les paiements de frais de transport

A travers une convention signée en 2010, la RDC a accordé à la société Cabinda Gulf Oil Company Ltd (CABGOC), le droit de transporter du gaz des champs pétrolifères de la province de Cabinda, en République d'Angola, en traversant les eaux territoriales de la RDC. Un paiement annuel de 4.3 millions de dollars avec indexation automatique avait été conclu. Ainsi, le 28/01/2015 la DGRAD a ordonné un premier paiement qui a été versé à la BCC pour un montant en CDF de 4.238.770.189,74 soit 4.577.279 USD et le 29/12/2015 un second paiement a été perçu par la même voie pour un montant de 5.000.000 USD faisant au total un montant 9.577.279 USD.

c. Les dépenses sociales discrétionnaires 2015

Il n'existe aucune disposition légale obligeant toutes les entreprises à effectuer les paiements sociaux en dehors des conventions dans quelques entreprises comme l'indique le tableau ci-dessous. Néanmoins, il faut noter que dans les mesures d'application du Code Minier 2002, il est mentionné de la participation des entreprises au développement durable.

Secteur	Entreprise	Paiements sociaux obligatoires		Paiements sociaux volontaires		Total
		En numéraire	En nature	En numéraire	En nature	
Pétrolier	MUANDA INTERNATIONAL OIL COMPANY		150 000			150 000
Pétrolier	OIL OF DR CONGO	33 250	130 125			163 375
Pétrolier	PERENCO RECHERCHE ET EXPLOITATION PETROLIERE		60 000			60 000
Minier	BOSS MINING				5 128 710	5 128 710
Minier	CLUFF MINING CONGO SARL	61 030				61 030
Minier	COMPAGNIE D'EXPLOITATION DES REJETS DE KINGAMYAMBO SARL				2 307	2 307
Minier	CONGO DONGFANG INTERNATIONAL MINING			7 700	71 265	78 965
Minier	FRONTIER SPRL				9 247 672	9 247 672
Minier	KAMOA COPPER SA (EX. BARBADOS)	5 614 400	23 139 774	2 116 000	1 430 000	32 300 174
Minier	KAMOTO COPPER COMPANY SA	1 000 000	5 371 845			6 371 845
Minier	KIBALI GOLD MINES	582 108			1 000 500	1 582 608
Minier	KIPUSHI CORPORATION			1 756	20 740	22 496
Minier	LA COMPAGNIE MINIERE DE MUSONOIE GLOBAL				2 700	2 700
Minier	LA CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT SPRL		17 977			17 977
Minier	LUNA MINING SPRL			1 870		1 870
Minier	METAL MINES			96 724		96 724
Minier	MMG KINSEVERE SPRL		1 661 239	168 000	33 880	1 863 119
Minier	MUTANDA MINING			1 055 500		1 055 500
Minier	RUASHI MINING				105 060	105 060
Minier	SINO CONGOLAISE DES MINES			79 889		79 889
Minier	SOCIETE ANHUI CONGO D'INVESTIMENT MINIER			15 600		15 600
Minier	SOCIETE D'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI Spri			66 144		66 144
Minier	SOCIETE D'EXPLOITATION KIPOYI			64 800	94 163	158 963
Minier	SOCIETE MINIERE DE DIAMANT DE LUPATAPATA			520		520
Minier	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	170 955		33 352		204 307
Minier	TENKE FUNGURUME MINING	3 692 700	15 412 850		8 710 779	27 816 329
	TOTAUX	11 154 443	45 943 810	3 707 855	25 847 776	86 653 884

d. Les transferts infranationaux ponctuels (Exigence 5.2)

L'Article 242 du Code Minier fixe le taux et les modalités de partage comme suit :

- 60% resteront acquis au Gouvernement Central ;
- 25% sont versés sur un compte désigné par l'Administration de la Province où se trouve le projet ; et
- 15% sont versés sur un compte désigné par la Ville ou le Territoire dans le ressort duquel s'opère l'exploitation.

En pratique, seule la province du Katanga est au centre des transferts infranationaux, les autres provinces ne profitent que de es montants dérisoires se rapportant à l'impôt sur les concessions minières.

D'une manière typique, la Province du Katanga a perçu en 2015 l'impôt sur les concessions minières d'une valeur de 215.136,38 USD. De même le pouvoir central a transféré au Katanga au titre de forfait sur la rétrocession de 40% de la redevance minière un montant de 8.495.848.800 CDF soit 9.174.327,97 USD. La valeur totale de la redevance minière 2015 étant de 147.643.245,52 USD, le pouvoir central aurait rétrocédé au Katanga un montant de 59.057.298,4 USD équivalent à 40 % soit une différence de plus ou moins 50 millions de dollars américains.

Il est à remarquer que le Katanga a perçu auprès des entreprises minières opérant dans la province une somme de USD 96.311.165 au titre de Taxe provinciale de réhabilitation des infrastructures urbaines, des voiries et drainage (TVD) pour un montant de 73.183.145,14 USD et Taxe incitative à la transformation des minerais au Katanga (TC) pour un montant de 23.128.019,93 USD. Ces deux taxes sont réductibles sur l'Impôt sur le bénéfice que les entreprises pratiquent au niveau national

La sommation des encaissements au niveau provincial en 2015 se présentent comme suit :

Forfait transféré par le pouvoir central	9.174.327,97
Impôt sur les concessions minières	215.136,38
TVD	73.183.145,14
TC	<u>23.128.019,93</u>
Total	105.700.629,42 USD

Bref le Katanga perçoit deux fois plus que la rétrocession et se trouve confortable dans cette situation extra-légale et au détriment des autres provinces sources des recettes extractives même loin derrière.

e. L'identité des propriétaires réels 2015

	ENTREPRISES	PROPRIETAIRES REELLES 2015
1	AURUM SARL	CHAITANYA CHUG
		NACHIAPPAN SUBRAMANIAN
2	BOLFAST COMPANY	HON. FAUSTIN BOKONDA
3	BON GENIE K.MINING	MULUAKA NGOKI GODE
		VONDA NDAMO PATRICIA
4	CHEMICAL OF AFRICA Sarl	VIRJI SHIRAZ
5	COMPAGNIE MINIERE DE TONDO	JEAN LENGU DIA NDIGA
6	CONGO INTERNATIONAL MINING CORPORATION SAS	CHINA RAILWAY RESOURCES GROUP CO.,Ltd
		MONSIEUR NING YAT HOI, EARNING SOURCE INVESTMENT L.
7	CONGO JINJUN CHENG MINING COMPANY	kai feng jillion trade co.ltd
		madame cai xiuling
8	DFSA MINING COMPAGNY	BIOKO SINGA
9	GIRO GOLDFIELDS	CONG MAOHUAI
10	GROUPEMENT POUR LE TRAITEMENT DU TERRIL DE LUBUMBASHI	George Arthur FORREST
		GECAMINES
11	IVERLAND MINING CONGO SARL	NISHTH NATWAELAL
		SANDRA INEZ GARCAO
		NISHTH NATWAELAL
		SANDRA INEZ GARCAO
12	JAIYA METAL TECHNOLOGIE	WU LIJUE
		WU WENJUE
13	KAI PENG MINING	NINGXIA TINGJI INTERNATIONAL TRADE CO.,LTD
14	KATANGA METALS	ARUN DATWANI DAULATRAN
		DATWANI DASU DAULATRAN

15	KISANFU MINING	CHAITANYA CHUG
		GECAMINES
16	LA MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA	Monsieur SUKADI DIABOD
17	LA MINIERE DE KASOMBO	ZHEJIANG HUAYOU COBALT CO. LTD
		LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES
18	M.J.M Sprl	WU LIJUE
		GUO QUAN WEN
19	MANIEMA MINING COMPAGNY	HEMANSHU KAPADIA
20	METAL AND CHEMICALS	NSANA KANYONI JOHN
		NSANA KANYONI NTARE
		NSANA KANYONI NEZA
		KANYONI KAZE STEPHANE
21	METAL MINES	LIANG JIANKUN
22	MINING MINERAL RESOURCES Sarl	HIMANSHU PANDYA
		GOVINDARAJAN RAM PRASADH
23	MUTANDA MINING	GLENCORE
		Trust au bénéfice de la famille de Dan Gertler
24	OIL OF DR CONGO	CAPRIKAT LIMITED
		FOXWHELP LIMITED
25	OM METAL RESSOURCES SPRL	JAIN RAKESH
		ARUN KUMAR
		JAIN RAKESH
		ARUN KUMAR
26	RUASHI MINING	Jinchuan Group
		Gécamines
27	RUBACO SARL	Mr. Atul N. Dalmia
		Mr. Anil R. Patel
		Mr. Nandkishore J. Dalmia
		Mr. Navin M. Dalmia
		Mrs. Seema Atul Dalmia
		Mrs. Mita Anil Patel
		Mr. Hetav Anil Patel
		Mrs. Gyan Nandkishore Dalmia
		Autres
		Mr. Atul N. Dalmia
		Mr. Anil R. Patel
		Mr. Nandkishore J. Dalmia
		Mr. Navin M. Dalmia
		Mrs. Seema Atul Dalmia
		Mrs. Mita Anil Patel
		Mr. Hetav Anil Patel
		Mrs. Gyan Nandkishore Dalmia
		Autres
28	RUBAMIN	Mr. Atul N. Dalmia
		Mr. Anil R. Patel
		Mr. Nandkishore J. Dalmia
		Mr. Navin M. Dalmia
		Mrs. Seema Atul Dalmia
		Mrs. Mita Anil Patel

		Mr. Hetav Anil Patel
		Mrs. Gyan Nandkishore Dalmia
		Autres
29	SHITURU MINING CORPORATION	GECAMIINES
		ECCH
30	SINO KATANGATIN	CHEN YUXUAN
		TSHISANGAMA SIMEON
31	SOCIETE ANHUI CONGO D'INVESTIMENT MINIER	JIANG QIN DE
32	SOCIETE DE BEERS EXPLORATION SPRL	KAMILI YUSUFU Justin
		CHEVIOT HOLDING LIMETED
33	SOCIETE DE TRAITEMENT DE TERRIL DE LUBUMBASHI	Georges Arthur FORREST
34	SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CASSITERITE AU KATANGA SPRL	HIMANSHU PANDYA
35	SOCIETE D'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE MALEMBA NKULU	GOVINDARAJAN RAM PRASADH
36	SOCIETE GOLDEN AFRICA RESSOURCES SPRL	ANIL SOMANI
37	SOCIETE MINIERE DE BISUNZU	GANZA Christian MWANGACHUCHU
		Hizi MWANGACHUCHU Edouard
		Ntwali Thierry MWANGACHUCHU
		Shyaka Adelard MWANGACHUCHU
		Juru Junior MWANGACHUCHU
38	SOCIETE MINIERE DE MITWABA	VIRJI SHIRAJ
39	SOCIETE MINIERE DE MOKU-BEVERENDI	Moku Goldmines
		SOKIMO
40	SOCIETE MINIERE DU KATANGA	CHAITANYA CHUG
		RAHIM UMEDALI DHROLIA
41	SOCOMEX	SHIRAZ VIRJI
42	SODIMIKA (KIMPE MABAYA)	CHAITANYA CHUG
43	SOGEWYZ SARL	DEDI NGOYI WA NGOYI
		YI BIAO
44	STR MINING SARL	STR HOLDING LLC
		GORDON FRANCOMB
45	SURESTREAM RDC	Christopher Pitman
		Pierre Achach
		Engin Adigüzel
		John Brown
		Baudouion Ebeli-Popo
		Moustapha Niasse
		Surestream Petroleum Ltd
		Petrolin
		Indy financial corporation
		Christopher Pitman
		Tanganyika Invest su
		Silverhill corporation
		Samuel Dossou Aworet
		SP Capital 1 AS
		Firebird
Autres		

f. Les contrats (Exigence 2.4).

De manière générale, en 2015, aucun nouveau contrat n'a été conclu dans le secteur des hydrocarbures. Et, tous les contrats du secteur des Hydrocarbures et celui des mines se trouvent stockés sur le site du Ministère des Mines de la RDC et tout le monde peut y accéder.

Néanmoins, il peut être relevé quelques observations sur certains contrats en 2015

1) ACCORD ENTRE LA GECAMINES ET AFRICAN HORIZON INVESTMENT LIMITED SUR LA CESSION (OU LE TRANSFERT) DES ROYALTIES.

C'est un contrat qui n'est pas encore publié. Il aurait été conclu fin janvier 2015 et prendrait fin début 2019. Les deux parties se seraient convenues que la GECAMINES transfère, pour des raisons non connues jusqu'ici, à AFRICAN HORIZON INVESTMENT LIMITED la totalité de ses droits de royalties détenus dans la JV KAMOTO COOPER COMPANY.

AFRICAN HORIZON INVESTMENT Ltd n'est pas une entreprise extractive, mais plutôt, une société offshore du groupe FLEURETTE contrôlée par la famille Dan Gettler.

2) ACCORD ENTRE GECAMINES ET DINO STEEL SUR LA CESSION DU PE658 DE CHABARA A MUTANDA MINING.

En janvier 2015 GECAMINES et DINO STEEL, les deux actionnaires dans la SOCIETE D'EXPLOITATION DE CHABARA « CHABARA SAS », entreprise du Périmètre ITIE, ont signé un accord visant à céder le Permis d'exploitation « PE658 » à MUTANDA MINING du groupe SAMREF apparenté à DINO STEEL. La cession a eu lieu le 18 février 2015.

Pour donner son accord à cette transaction, la GECAMINES a conditionné son autorisation au paiement en sa faveur de la somme de 10 Millions USD. Cette cession consacre la fin CHABARA SAS et sa mutation en une société commune appelée SOCIETE D'EXPLOITATION DE SHAMITUMBA « SHAMITUMBA SAS » où la GECAMINES détient 30% des actions du capital social. L'accord de cession du PE 658 et le contrat « SHAMITUMBA SAS » ne sont pas publiés. De plus, la GECAMINES n'a pas déclaré à ITIE-RDC 2015 les 10 millions dollars USD.

3) CONTRAT D'AMODIATION SOKIMO MINZOTO

Ce contrat conclu en 2015 par SOKIMO et MINZOTO n'est pas publié sur le site du Ministère des Mines. SOKIMO a perçu de MINZOTO un loyer d'amodiation de 240.000\$USD en 2015 et l'a déclaré à l'ITIE en 2016.

Exigence	Enoncé	Aperçu de l'Exigence	Progrès	Observation
1	Suivi par le Groupe multipartite	Engagement de l'Etat, des entreprises et de la société civile		Les représentants du gouvernement et des entreprises devront procéder par collège comme celui de la SC au suivi et à l'évaluation du processus ITIE
		Création et fonctionnement du Groupe multipartite		Absence des procédures de nomination, de remplacement et de mandat
		Plan de travail adopté comportant des objectifs clairs pour la mise en œuvre de l'ITIE		L'atelier des parties prenantes a relevé une faiblesse dans la programmation de certaines activités ainsi que l'absence d'indicateurs de performances.
2	Cadre légal et institutionnel, y compris l'octroi des licences.	Cadre légal et régime fiscal		
		Octroi des licences et registre des licences		
		Contrats		
		Propriété réelle		
		Participation de l'Etat dans le secteur extractif.		Absence de procédure d'appel d'offre en cas de cession
3	Prospection et production	Information sur les activités de prospection		
		Données de production & données d'exportation.		
4	Collecte des revenus	Divulgence complète des taxes et revenus		
		Vente des parts de production de l'Etat ou autres revenus perçus en nature		
		Fournitures d'infrastructures et accords de troc		

		Les revenus provenant du transport		
		Opérations liées aux entreprises d'Etat		Absence d'information dans les opérations financières entre l'Etat et les EPE
		Paiements infranationaux		
		Niveau de désagrégation		
		Ponctualité des données		
		Qualité des données		
5	Attribution des revenus	Répartition des revenus		
		Transferts infranationaux		Bien qu'un forfait soit transféré aux provinces, l'Etat doit arriver à respecter la loi dans son intégralité
		Gestion des revenus et des dépenses.		Il faut plus de débat à ce sujet
6	Dépenses sociales et économiques	Dépenses sociales par entreprise		Mettre en place une commission chargée de retracer ces dépenses
		Dépenses quasi fiscales des EPE		Améliorer la déclaration
		Aperçu de la contribution du secteur extractif à l'économie.		
7	Résultats et impact	Débat public		
		Accessibilité des données		
		Ecarts et recommandations des Rapports ITIE		
		Examiner les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE		

Progrès significatif	Progrès satisfaisant	Progrès insignifiant	Aucun Progrès

4. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation, le cas échéant

N°	Enoncé des Recommandations de l'AI	Statut	Aperçu des réponses du GMP
1	Veiller au respect des taux et des modalités de partage des recettes (transferts infranationaux).	En cours	Recrutement d'un Consultant chargé d'examiner les pratiques en matière d'application des taux et des modalités de répartition de la redevance minière entre le pouvoir central et les provinces
2	Prendre les mesures nécessaires pour pallier aux défaillances dans la préparation de la déclaration de la DGDA	Accomplie	Le Secrétariat Technique a appuyé la DGDA à pallier aux défaillances relevées.
3	Faire un suivi rigoureux de la situation des participations de l'Etat dans les entreprises extractives.	En cours	Le Ministère du Portefeuille s'est engagé à mettre à jour le répertoire des participations de l'Etat dans les entreprises extractives.
4	Veiller à la mise à jour du répertoire des titres miniers du CAMI.	Accomplie	Le CAMI a publié le répertoire actualisé des titres miniers.
5	Expliquer les écarts entre les données ITIE et celles du CTR.	Accomplie	Une commission mixte ITIE-CTR a identifié la source des écarts et les a expliqués.
6	Intégrer la redevance annuelle pour entités de traitement et de transformation de toutes catégories et tailleries dans le cadre référentiel.	Accomplie	Le Flux financier a été intégré dans le cadre référentiel 2015.
7	Veiller à ce que les parties déclarantes soumettent tous les formulaires de déclaration dans le délai fixé par le CE	Accomplie	Les Ministres concernés ont donné des instructions à ce sujet.

8	Veiller au respect du mécanisme de fiabilité des déclarations	Accomplie	Les Ministres concernés ont donné des instructions à ce sujet.
9	Prendre des mesures pour pallier aux défaillances et veiller à l'obligation de ponctualité de la déclaration des Régies financières	Accomplie	Le Ministre des Finances a donné des instructions à ce sujet.
10	Veiller au respect de la nomenclature des produits marchands suivant l'Arrêté N°0122/MINES et N°0782/FINANCES du 05 avril 2013 sur les productions et les exportations des produits miniers	Accomplie	Le Ministre des Mines a donné des instructions à ce sujet. Adoption d'un formulaire adapté à la Nomenclature légale.
11	Veiller à la promotion de la traçabilité des paiements sociaux	En cours	Les ONG de la Société Civile et les entreprises conçoivent un référentiel des paiements sociaux pour harmonisation.
12	Pallier aux insuffisances des parties déclarantes dans l'utilisation du progiciel TS/L	Accomplie	L'Administrateur Indépendant a fait part au ST de ses desiderata concernant le fonctionnement du Progiciel TSL qui ont été analysés et pris en charge.
13	Veiller à l'élaboration et à la mise à jour du Registre des titres miniers et des permis pétroliers et aussi à la publication de tous les contrats pétroliers sur le site du Ministère des Hydrocarbures.	En cours	Le Ministre des Hydrocarbures a instruit le SGH de créer et de mettre à jour le cadastre pétrolier. Le Secrétariat Technique appuie les Ministères des Hydrocarbures et des Mines dans l'amélioration de leurs sites Internet.
14	Veiller à créer un registre des propriétaires réels.	En cours	Elaboration de la feuille de route conformément à la Norme.
15	Procéder à l'examen de l'aptitude de la cour des comptes à certifier la déclaration des Régies financières.	Accomplie	L'IGF a été confirmée pour certifier les déclarations de l'Etat à l'ITIE et certaines Entreprises du Portefeuille de l'Etat.
16	Veiller au Respect des recommandations de l'IGF par les Régies financières	Accomplie	Le Ministre des Finances a donné des instructions à ce sujet.
17	Veiller à ce que tous les paiements soient encadrés par les Régies financières.	Accomplie	Le Comité Exécutif a intégré la Banque Centrale du Congo dans le périmètre des parties déclarantes à l'ITIE.

5. COÛTS TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE EN DOLLARS AMERICAINS (USD)

Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC au cours de l'exercice 2015, a été assuré par les ressources ci-après :

- Le Budget National, à travers la Loi de Finances 2015 pour un montant de 3 517 963,02 USD qui a été payé en douze tranches de 285 000 USD.
- L'apport de la Banque Mondiale (IDA), à travers le MDTF pour un montant de 419 900,32 USD ;
- L'apport de la GIZ pour un montant de 314 116 USD. Ce financement comprend 100168 USD d'appui aux activités du PTT 2015-2017 et 213948 USD d'appui aux OSC et au club DYJET ITIE.

Ainsi, les recettes totales au cours de l'année 2015 se sont élevées à 4266979.34 USD (tous bailleurs de fonds confondus) et exécutées à hauteur de 97,33 %.

Cependant, il est important de ressortir que la mobilisation partielle du financement de l'Etat nécessaire à la mise en œuvre effective des objectifs contenus dans le Plan de Travail et Budget Annuel (PTT 2015-2017) a été compensée par les apports des partenaires comme la GIZ.

SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET	RECETTES		DEPENSES	
		MONTANT	TAUX D'EXECUTION	MONTANT	TAUX D'EXECUTION
DOTATION BUDGETAIRE GOUVERN. RDC	4 157 742,00	3 517 963,02	84,61%	3 462 517,85	98,42%
BANQUE MONDIALE/ MDTF	419 900,32	419 900,32	100,00%	361 707,17	86,14%
GIZ	0,00	314 116		314 116	100,00%
TOTAL	4 577 642,32	4 251 979,34	93,21%	4 13 341,02	97,33%

6. Forces et faiblesses identifiées dans le processus ITIE et recommandations

a) Points forts

- *Manière dont le périmètre d'application du processus de déclaration ITIE a été élargi afin de réaliser les objectifs définis dans le plan de travail ;*
- **Critères de cadrage des entreprises :**
 - 1) Toutes les entreprises ayant effectué un paiement supérieur ou égal au seuil de matérialité fixé.
 - 2) Toute entreprise publique sans condition.
 - 3) Toute entreprise en JV avec les entreprises publiques sans condition
 - 4) Toute entreprise ayant participé à la déclaration des Rapports ITIE antérieurs
- **Critères de cadrage des flux :**
 - 1) Tous les flux légaux spécifiques au secteur extractif.
 - 2) Tous les flux de droit commun dont le montant est supérieur ou égal au seuil de matérialité fixé.
 - 3) Tous les flux contractuels.
 - 4) Autres flux significatifs.
- **Informations**
 - Dans l'amélioration du processus de déclaration, le GMP a réussi à appliquer les recommandations de l'Administrateur Indépendant.
 - Le GMP s'est doté d'un progiciel de collecte et de traitement des données qui permet d'écourter le délai de déclaration.
 - L'ITIE-RDC publie régulièrement ses rapports.
 - Le GMP intervient auprès des entreprises pour améliorer leur disposition à établir des déclarations.
- *Les efforts accomplis pour que le rapport ITIE contribue à une meilleure prise de conscience du public, tout particulièrement en ce qui concerne la contribution fiscale des industries extractives et la manière dont ces revenus sont attribués et dépensés ;*
 - Les Rapports ITIE ont été synthétisés, traduits en langues nationales et disséminés auprès du public.
- *Les efforts accomplis pour susciter la prise de conscience et le soutien des parties prenantes, et pour renforcer leurs capacités ;*
 - Le GMP prend en compte le résultat de l'évaluation du processus par la Société Civile.
 - Plusieurs ateliers de renforcement des capacités des Parties prenantes.
- Bonne capacité de mobilisation des ressources financières

b) Points faibles

- Absence du débat public autour de la gestion des revenus et des dépenses du secteur extractif.
- Faible accompagnement du Secrétariat Technique de l'ITIE pour l'utilisation du Progiciel TSL et le remplissage des formulaires pour des Entreprises qui ne le savent pas
- Déficit de communication entre le Secrétariat Technique et les parties prenantes, entre les parties prenantes elles-mêmes, entre les structures de l'ITIE et les communautés locales
- Publication et diffusion insuffisantes, dissémination non décentralisée des rapports ITIE
- Plusieurs cas de non-respect de la planification : non-respect des délais, sites et formulations des activités ; beaucoup d'activités planifiées non réalisées ; et beaucoup d'activités non prévues mais réalisées (dans tous les cas, sans l'évidence de l'aval du Comité Exécutif) ;
- Faible taux d'exécution des activités planifiées contre un taux d'exécution financière très élevé
- Non publication de certains documents sur le site internet de l'ITIE-RDC et des onglets non opérationnels pour certains de ceux déjà publiés
- Les TDR et rapports d'activités postés sur le site internet de l'ITIE sont très pauvres : ils ne renseignent pas suffisamment sur le contenu, le public cible visé et/ou atteint et les résultats attendus et/ou obtenus, etc.
- Réalisation tardive de la revue et de la mise à jour du Plan de travail 2015-2017

c) Recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre et le suivi du processus
➤ Au Comité Exécutif :

1. Mettre en place/renforcer le système de suivi des activités du Secrétariat Technique, à travers notamment des évaluations périodiques et régulières, et si besoin, la mise en place en son sein d'une Commission permanente chargée du suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE ;
2. Planifier et effectuer de manière systématique les revues et mises annuelles du Plan de travail
3. Améliorer le processus de planification (élaboration du Plan de travail)

➤ Au Secrétariat Technique :

4. Respecter la planification établie ; éviter les improvisations et, en cas de changement d'activités nécessité par le contexte, bien documenter les motivations du changement et le faire avaliser formellement par le Comité Exécutif ;
5. Produire et soumettre de manière régulière des rapports périodiques (narratifs et financiers) au Comité Exécutif.
6. Systématiser la publication des documents sur le site de l'ITIE-RDC et veiller à ce que tous les onglets soient opérationnels
7. Améliorer le contenu des TDR et rapports d'activités postés sur le site internet de l'ITIE

L'ITIE-RDC a mobilisé 88,04 % des ressources financières budgétisées. Le taux d'utilisation (dépense) des ressources mobilisées a été de 97,18%.

7. Commentaires supplémentaires sur :
a) la divulgation de la propriété réelle,

La République Démocratique du Congo avait souscrit au projet pilote de la divulgation de la Propriété réelle des entreprises extractives lancé par le Secrétariat International de l'ITIE en octobre 2013. Dans le cadre de ce projet, le Comité Exécutif s'est employé à la recherche de la définition de la propriété réelle et à la sensibilisation des industries du périmètre de l'exercice 2012. La première divulgation de la propriété réelle a eu lieu en 2014 et le résultat a été prodigieux.

Sans relâche, le Comité Exécutif a poursuivi ses efforts de sensibilisation en 2015 pour la divulgation de la propriété réelle dans le cadre des Rapports ITIE-RDC 2013 et 2014.

Au titre des avancées, les Rapports ITIE-RDC ont fourni les informations :

1. Concernant les propriétaires juridiques:
 - le % de leurs participations
 - le nom de la bourse (*pour les entreprises cotées en bourse*)
2. Concernant les propriétaires réels:
 - le nom, la nationalité et la date de naissance

- l'adresse résidentielle ou professionnelle
- la manière dont la propriété réelle est détenue

Résultats de la divulgation de la Propriété Réelle (PR):

Secteur	Taux de divulgation		
	2012	2013	2014
Minier	87%	72%	82%
Pétrolier	43%	50%	60%

Le résultat global ainsi obtenu a valu à la RDC le prix de meilleur pays en matière de divulgation des propriétaires réels des industries extractives décerné par l'ITIE Internationale à la 7^e Conférence mondiale de l'ITIE qui s'est tenue à Lima, au Pérou, les 24 et 25 février 2016.

b) l'extension du champ d'application de la déclaration à l'ITIE au secteur minier artisanal et au secteur forestier.

Le GMP a jugé fondées plusieurs demandes des parties prenantes d'intégrer le secteur minier artisanal et le secteur forestier dans le champ d'application de déclaration ITIE.

C'est ainsi que le Plan de travail 2015 -2017 reprend cet objectif principalement.

A cet effet, les études de cadrage de ces deux secteurs ont été menées, adoptées et publiées. A l'issue de ces publications, le GMP a décidé d'élaborer un Rapport ITIE au titre de rapport pilote de ces secteurs en 2017.

c) la publication des données ouvertes.

Dans le souci de matérialiser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays selon les dispositions de l'Exigence 7 de la Norme ITIE relatives à la divulgation des données ouvertes, le Groupe Multipartite a accepté que la RDC devienne un pays pilote dans le projet MAP-X, plate-forme d'application de gestion des données géo-spatiales.

Ainsi, le GMP a adopté une politique de divulgation des données ITIE en utilisant MAP-X comme un outil, en ligne, qui permet aux parties prenantes d'accéder aux données, de les visualiser, de les analyser afin d'identifier les risques et les bénéfices que les populations tirent de l'exploitation des ressources naturelles.

Explicitement, cet outil de transparence et d'information combine les renseignements sur les concessions (minières, pétrolières, forestières) et les données financières avec d'autres types de données, notamment environnementales, infrastructurelles et opérationnelles, et fournit toute une série d'outils d'analyse de données qui pourront être élaborés et ajustés en fonction des besoins spécifiques des parties prenantes.

Au cours de l'année 2015, une délégation conjointe "Banque Mondiale, PNUE et Secrétariat International de l'ITIE" qui pilote le projet est venue organiser des réunions de haut niveau avec des membres du Gouvernement et des Experts Techniques du Cabinet du Premier Ministre, des Ministères du Plan, des Mines (CTCPM & CAMI), de l'Environnement et des Finances, de la société civile, des Partenaires au développement et des membres du Groupe Multipartite en vue du lancement du Prototype.

d) l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux.

A. Dans le système du Ministère des Mines

- Postage par le Cadastre Minier (CAMI) sur son site des données du cadastre et des licences conformément aux exigences 3.9 b) et 3.10 a) de la Norme l'ITIE ;
- Postage par la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) sur son site l'intégralité des contrats miniers complétés éventuellement des modifications subies (avenants, annexes) cela conformément à l'exigence 3.12 c) i à iii.

- Publication des rapports ITIE-RDC 2013 et 2014 mentionnant seulement des liens vers les informations publiques disponibles sur le registre et l'octroi des licences sur le site CAMI conformément aux exigences 3.9 c) et 3.10 b) et c) de la Norme ITIE.

B. Dans le système du Ministère des Finances

- Publication par le **Comité Technique de suivi des Réformes (CTR)** de l'état annuel ajusté corrigeant ses publications trimestrielles sur les recettes des ressources naturelles.

8. Forces et faiblesses identifiées dans le processus ITIE et recommandations

d) Points forts

- *Manière dont le périmètre d'application du processus de déclaration ITIE a été élargi afin de réaliser les objectifs définis dans le plan de travail ;*
- **Critères de cadrage des entreprises :**
 - 1) Toutes les entreprises ayant effectué un paiement supérieur ou égal au seuil de matérialité fixé.
 - 2) Toute entreprise publique sans condition.
 - 3) Toute entreprise en JV avec les entreprises publiques sans condition
 - 4) Toute entreprise ayant participé à la déclaration des Rapports ITIE antérieurs
- **Critères de cadrage des flux :**
 - 5) Tous les flux légaux spécifiques au secteur extractif.
 - 6) Tous les flux de droit commun dont le montant est supérieur ou égal au seuil de matérialité fixé.
 - 7) Tous les flux contractuels.
 - 8) Autres flux significatifs.
 - 9) Formulaire de captage des flux mieux élaboré
- **Informations**
 - Dans l'amélioration du processus de déclaration, le GMP a réussi à appliquer les recommandations de l'Administrateur Indépendant.
 - Le GMP s'est doté d'un progiciel de collecte et de traitement des données qui permet d'écourter le délai de déclaration.
 - L'ITIE-RDC publie régulièrement ses rapports.
 - Le GMP intervient auprès des entreprises pour améliorer leur disposition à établir des déclarations.
- *Les efforts accomplis pour que le rapport ITIE contribue à une meilleure prise de conscience du public, tout particulièrement en ce qui concerne la contribution fiscale des industries extractives et la manière dont ces revenus sont attribués et dépensés ;*
 - Les Rapports ITIE ont été synthétisés, traduits en langues nationales et disséminés auprès du public.
- *Les efforts accomplis pour susciter la prise de conscience et le soutien des parties prenantes, et pour renforcer leurs capacités ;*
 - Le GMP prend en compte le résultat de l'évaluation du processus par la Société Civile.
 - Plusieurs ateliers de renforcement des capacités des Parties prenantes.
- Bonne capacité de mobilisation des ressources financières

e) Points faibles

- Absence du débat public autour de la gestion des revenus et des dépenses du secteur extractif.
- Faible accompagnement du Secrétariat Technique de l'ITIE pour l'utilisation du Progiciel TSL et le remplissage des formulaires pour des Entreprises qui ne le savent pas
- Déficit de communication entre le Secrétariat Technique et les parties prenantes, entre les parties prenantes elles-mêmes, entre les structures de l'ITIE et les communautés locales
- Publication et diffusion insuffisantes, dissémination non décentralisée des rapports ITIE
- Plusieurs cas de non-respect de la planification : non-respect des délais, sites et formulations des activités ; beaucoup d'activités planifiées non réalisées ; et beaucoup d'activités non prévues mais réalisées (dans tous les cas, sans l'évidence de l'aval du Comité Exécutif) ;
- Faible taux d'exécution des activités planifiées contre un taux d'exécution financière très élevé

- Non publication de certains documents sur le site internet de l'ITIE-RDC et des onglets non opérationnels pour certains de ceux déjà publiés
- Les TDR et rapports d'activités postés sur le site internet de l'ITIE sont très pauvres : ils ne renseignent pas suffisamment sur le contenu, le public cible visé et/ou atteint et les résultats attendus et/ou obtenus, etc.
- Réalisation tardive de la revue et de la mise à jour du Plan de travail 2015-2017
- Application partielle des règles des paiements sociaux.

f) Recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre et le suivi du processus
➤ Au Comité Exécutif :

1. Mettre en place/renforcer le système de suivi des activités du Secrétariat Technique, à travers notamment des évaluations périodiques et régulières, et si besoin, la mise en place en son sein d'une Commission permanente chargée du suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE ;
2. Planifier et effectuer de manière systématique les revues et mises annuelles du Plan de travail
3. Améliorer le processus de planification (élaboration du Plan de travail)

➤ Au Secrétariat Technique :

4. Respecter la planification établie ; éviter les improvisations et, en cas de changement d'activités nécessité par le contexte, bien documenter les motivations du changement et le faire avaliser formellement par le Comité Exécutif ;
5. Produire et soumettre de manière régulière des rapports périodiques (narratifs et financiers) au Comité Exécutif.
6. Systématiser la publication des documents sur le site de l'ITIE-RDC et veiller à ce que tous les onglets soient opérationnels
7. Améliorer le contenu des TDR et rapports d'activités postés sur le site internet de l'ITIE

L'ITIE-RDC a mobilisé 88,04 % des ressources financières budgétisées. Le taux d'utilisation (dépense) des ressources mobilisées a été de 97,18%.

9. Commentaires supplémentaires sur :
e) la divulgation de la propriété réelle,

La République Démocratique du Congo avait souscrit au projet pilote de la divulgation de la Propriété réelle des entreprises extractives lancé par le Secrétariat International de l'ITIE en octobre 2013. Dans le cadre de ce projet, le Comité Exécutif s'est employé à la recherche de la définition de la propriété réelle et à la sensibilisation des industries du périmètre de l'exercice 2012. La première divulgation de la propriété réelle a eu lieu en 2014 et le résultat a été prodigieux.

Sans relâche, le Comité Exécutif a poursuivi ses efforts de sensibilisation en 2015 pour la divulgation de la propriété réelle dans le cadre des Rapports ITIE-RDC 2013 et 2014.

Au titre des avancées, les Rapports ITIE-RDC ont fourni les informations :

- i. Concernant les propriétaires juridiques:
 - le % de leurs participations
 - le nom de la bourse (*pour les entreprises cotées en bourse*)
- ii. Concernant les propriétaires réels:
 - le nom, la nationalité et la date de naissance
 - l'adresse résidentielle ou professionnelle
 - la manière dont la propriété réelle est détenue

Résultats de la divulgation de la Propriété Réelle (PR):

Secteur	Taux de divulgation		
	2012	2013	2014
Minier	87%	72%	82%
Pétrolier	43%	50%	60%

Le résultat global ainsi obtenu a valu à la RDC le prix de meilleur pays en matière de divulgation des propriétaires réels des industries extractives décerné par l'ITIE Internationale à la 7^e Conférence mondiale de l'ITIE qui s'est tenue à Lima, au Pérou, les 24 et 25 février 2016.

f) l'extension du champ d'application de la déclaration à l'ITIE au secteur minier artisanal et au secteur forestier,

Le GMP a jugé fondées plusieurs demandes des parties prenantes d'intégrer le secteur minier artisanal et le secteur forestier dans le champ d'application de déclaration ITIE.

C'est ainsi que le Plan de travail 2015 -2017 reprend cet objectif principalement.

A cet effet, les études de cadrage de ces deux secteurs ont été menées, adoptées et publiées. A l'issue de ces publications, le GMP a décidé d'élaborer un Rapport ITIE au titre de rapport pilote de ces secteurs en 2017.

g) la publication des données ouvertes,

Dans le souci de matérialiser les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays selon les dispositions de l'Exigence 7 de la Norme ITIE relatives à la divulgation des données ouvertes, le Groupe Multipartite a accepté que la RDC devienne un pays pilote dans le projet MAP-X, plate-forme d'application de gestion des données géo-spatiales.

Ainsi, le GMP a adopté une politique de divulgation des données ITIE en utilisant MAP-X comme un outil, en ligne, qui permet aux parties prenantes d'accéder aux données, de les visualiser, de les analyser afin d'identifier les risques et les bénéfices que les populations tirent de l'exploitation des ressources naturelles.

Explicitement, cet outil de transparence et d'information combine les renseignements sur les concessions (minières, pétrolières, forestières) et les données financières avec d'autres types de données, notamment environnementales, infrastructurelles et opérationnelles, et fournit toute une série d'outils d'analyse de données qui pourront être élaborés et ajustés en fonction des besoins spécifiques des parties prenantes.

Au cours de l'année 2015, une délégation conjointe "Banque Mondiale, PNUE et Secrétariat International de l'ITIE" qui pilote le projet est venue organiser des réunions de haut niveau avec des membres du Gouvernement et des Experts Techniques du Cabinet du Premier Ministre, des Ministères du Plan, des Mines (CTCPM & CAMI), de l'Environnement et des Finances, de la société civile, des Partenaires au développement et des membres du Groupe Multipartite en vue du lancement du Prototypage.

h) l'intégration de l'ITIE dans les systèmes nationaux.

Dans le système du Ministère des Mines

- Postage par le Cadastre Minier (CAMI) sur son site des données du cadastre et des licences conformément aux exigences 3.9 b) et 3.10 a) de la Norme l'ITIE ;
- Postage par la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) sur son site l'intégralité des contrats miniers complétés éventuellement des modifications subies (avenants, annexes) cela conformément à l'exigence 3.12 c) i à iii.
- Publication des rapports ITIE-RDC 2013 et 2014 mentionnant seulement des liens vers les informations publiques disponibles sur le registre et l'octroi des licences sur le site CAMI conformément aux exigences 3.9 c) et 3.10 b) et c) de la Norme ITIE.

Dans le système du Ministère des Finances

- Publication par le **Comité Technique de suivi des Réformes (CTR)** de l'état annuel ajusté corrigeant ses publications trimestrielles sur les recettes des ressources naturelles.

10. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?

Les parties prenantes se sont réunies pour améliorer le projet du RAA, en septembre, en octobre et deux fois en novembre 2016.

11. Composition détaillée du Groupe multipartite du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Suivant le Décret N° 09/28 du 16/07/2019 du Premier Ministre portant création, organisation et fonctionnement du CN/ITIE-RDC en son article 7, 2^e alinéa relatif aux membres représentant les parties prenantes à l'ITIE :

Membres représentant les Institutions Publiques :

- | | |
|--|---------------------------------|
| 1. Le Ministre du Plan | :Olivier Kamitatu |
| 2. Le Ministre des Finances | :Roger Shulungu (Vice Ministre) |
| 3. Le Ministre des Mines | :Martin Kabwelulu |
| 4. Le Ministre des Hydrocarbures | :Crispin Atama |
| 5. Le Ministre de l'Environnement | :Bienvenu Liyoto |
| 6. Un représentant du Cabinet du Chef de l'Etat | :Firmin Koto |
| 7. Le Directeur de cabinet adjoint du Premier
Ministre chargé des questions économiques | :Vincent Ngonga |
| 8. Le Directeur de cabinet adjoint du Premier
Ministre chargé des questions juridiques | :John Bupila |

Membres représentant les industries extractives publiques et privées :

- | | |
|--|------------------------|
| 9. Un représentant des entreprises publiques
minières | :Robert Munganga |
| 10. Un représentant des entreprises minières privées | :Simon Tuma-Waku |
| 11. Un représentant des entreprises pétrolières | :Yvonne Mbala |
| 12. Un représentant des entreprises forestières | :Françoise Van de Even |

Membres représentant la Société civile :

- | | |
|---|--|
| 13. Deux représentants des ONG des ressources
naturelles du secteur minier | :Jean Claude Katende
:Albert Kabuya |
| 14. Un représentant des ONG des ressources
naturelles du secteur pétrolier | :Jacques Bakulu |
| 15. Un représentant des ONG des ressources
naturelles du secteur forestier | :Joseph Bobia |

Observation :

Le Comité Exécutif avait pris l'option d'élargir le GMP pour les institutions publiques au Ministre du Budget ; pour les industries minières privées à un représentant de plus et pour la société civile à un troisième représentant des ONG des ressources naturelles du secteur minier. Aussi, le GMP avait sollicité que le Parlement ait deux points focaux en son sein.

En attendant que le décret révisé soit signé par le Premier Ministre, les personnes dont les noms ci-après ont siégé par cooptation en 2015 au Comité Exécutif, malgré l'absence du texte légal:

16. Ernestine Nyoka, Vice-Ministre au Budget
17. Désiré Balaziré, Conseiller du Premier Ministre
18. Kasongo Bin Nassor, pour les industries minières
19. Ibond Rupas, pour les ONG du secteur minier
20. Innocent Nkongo, Parlement
21. Nicolas Bulukungu, Parlement

Détail du nombre de réunions et des présences du GMP en 2015

Nombre	Date	Présence des effectifs sur 16	Présence des coptés sur 6	Total
1	23-12-2015	10	2	12
2	04-11-2015	9	3	12
3	07-10-2015	9	3	12
4	30-09-2015	12	5	17
5	15-07-2015	13	6	19
6	20-05-2015	12	4	16
7	16-04-2015	11	3	14
8	13-03-2015	12	3	15

Approuvé par le Groupe multipartite :

Date :

27/12/2016
